



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 5 MARS 2024 À 19H



SALLE ANNEXE PAUL-LANGEVIN

ANIMÉ PAR :

Raphaël Adam, adjoint au maire délégué à l'aménagement et à l'urbanisme

EN PRÉSENCE DE :

Lise Cortes, adjointe au maire en charge du quartier Vieux-Pont/Sainte-Geneviève Gilles Gauché Cazalis, adjoint au maire déléqué à l'espace public

Alexis Martin, adjoint au maire délégué à la transition écologique et au patrimoine communal Jean-Pierre Bellier, adjoint au maire délégué à l'action éducative

Thérèse Ngimbous Batjôm, adjointe au maire déléguée à la vie associative et au contrat de ville Samia Kasmi, adjointe au maire déléguée à l'habitat et au logement

Patricia Penture, adjointe au maire déléguée à la jeunesse

90 personnes étaient présentes

ORDRE DU JOUR:

- 1- Principes et orientations des futurs aménagements de l'îlot Langevin
- 2- Plan général et déclinaison des projets
- 3- Planning prévisionnel des opérations et des concertations à venir

L'ensemble des points abordés sont consultables en annexe dans le support diffusé en séance.

La requalification de cet îlot va commencer avec la construction du gymnase Alice Milliat. Nous allons en profiter pour renaturer le secteur avec un parc de 8500m² accessible par 3 entrées. La salle annexe sera réhabilitée pour éviter les démolitions-reconstructions inutiles. Des groupes de travail seront organisés avec les habitants pour préciser certains éléments du programme (usage du citypark, du parc, ...)

Questions/interventions des habitants durant la séance

GYMNASE ALICE-MILLIAT

Introduit par M. le Maire et présenté par le groupe Sylvamétal et Nomade. Le projet a été bien accueilli par les riverains présents.

Quelles seront les fonctions de la future salle polyvalente ?

La salle polyvalente sera pourvue d'un revêtement sportif moderne et de miroirs afin que différentes pratiques sportives telles que la danse, gymnastique douce, yoga, arts martiaux ainsi que motricité pour les scolaires puissent s'y dérouler. La salle multisport permettra la pratique du handball, du basket-ball, du volley-ball, du badminton ainsi que du roller-hockey.

Y-aura-t-il des gradins dans la salle principale du gymnase pour y réaliser des compétitions avec public ?

Pas de gradins prévus dans cet équipement, d'autres équipements en sont pourvus dans la ville pour y accueillir des compétitions

Quel moyen de chauffage est prévu pour le gymnase ?

Le bâtiment sera raccordé à la chaufferie bois du groupe scolaire P. Langevin et sera pourvu de panneaux photovoltaïques

Les arbres de l'îlot seront-ils maintenus ?

Le gymnase va être construit sur l'ancienne parcelle du gymnase, dans la mesure du possible il n'y aura pas d'impact sur les arbres.

La construction est-elle prévue afin d'être le moins inflammable possible ?

Quels que soit les matériaux, un bâtiment ne peut pas être ininflammable, même le béton. Le bâtiment présente en partie basse un parement béton et en hauteur une ossature bois ignifugée résistante au feu et respectant les normes en vigueur. La toiture sera végétalisée côté Morelly, et en bacs aciers avec panneau photovoltaïques côté parc.

GROUPE SCOLAIRE PAUL-LANGEVIN

Actuellement, 4 projets ont été présentés au jury, qui en a sélectionné deux :

- Un présente la meilleure rénovation énergétique
- Le second présente la meilleure organisation fonctionnelle

L'amélioration du confort d'été dans le groupe scolaire et le réaménagement total des cours de récréation y compris leur végétalisation sont prévus dans l'opération.

Les groupements sélectionnés travaillent avec les différents services de la ville afin de soumettre leur projet amélioré d'ici mai 2024 pour approbation du lauréat au CM de juin 2024. Une présentation du projet retenu sera réalisée en réunion publique ultérieurement.

Où va aller le Centre des loisirs des Gavroches ?

La structure a été touchée, il convient de démolir le bâtiment et d'intégrer le centre de loisirs dans l'ancien lycée (qui deviendra à termes l'école élémentaire). Il se situera au 3e étage avec accès PMR via ascenseur.

Le futur groupe scolaire permettra d'accueillir combien de classes en maternelles / élémentaires ?

Des projections ont été faites pour aboutir à la réalisation de 10 classes de maternelles dont 1 Très Petite Section et 16 classes élémentaires dont 1 Rased, ce qui est plus qu'actuellement et compatible avec un passage de l'école en REP+ (dans les conditions en vigueur).

PROJET D'ENSEMBLE

Un travail collectif et de concertation va être mené avec les habitants du secteur. La municipalité est en lien également avec le bailleur Hauts de Seine Habitat afin qu'il transmette un projet pour leurs résidences et pouvoir travailler ensemble les sujets autour de l'îlot Langevin.

La piste d'athlétisme sera-t-elle maintenue dans le futur projet ?

L'agencement du parc sera discuté, concerté et conçu en groupe de travail habitants, associations et services municipaux

Où seront relocalisées les associations ?

En pied d'immeuble et elles pourront bénéficier d'un espace mutualisé dans la salle municipale

Qu'est qu'un citypark ?

Le citypark, aussi appelé terrain multisports de proximité, est un espace spécialement conçu pour la pratique des sports collectifs, mais aussi de certains sports individuels. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'une installation clôturée, située en extérieur. En plus du terrain de sport en lui-même, le citypark peut être équipé de différents modules et options : cages de foot, filet de tennis et de badminton, mini but, piste périphérique...

L'aspect d'un terrain multisports peut varier considérablement en fonction des matériaux choisis, à commencer par le revêtement de sol.

Le citypark est un lieu conçu pour encourager une pratique sportive polyvalente, mais aussi pour favoriser les liens entre les habitants d'une ville.

Le citypark sera défini selon les besoins des habitants exprimés en groupe de travail thématique (travail déjà effectué pour le citypark secteur République).

Les futurs logements seront-ils composés de logements HLM ou non ? Auront-ils des parkings en sous-sol ? Quelle hauteur de bâtiment ?

Selon les enjeux, la municipalité avisera. La composition reste à déterminer et est non figée actuellement.

Les fiches de lot ne sont pas établies, cependant l'obligation pour toute nouvelle construction est de prévoir 1 place de stationnement pour un logement.

Les bâtiments présenteront une hauteur allant de R+2 à R+4 avec épannelage

Sera étudiée la possibilité d'avoir du stationnement pour l'école, les associations et le centre de loisirs.

Les balcons auront-ils un garde-corps uniforme et plein afin d'éviter des claustras disparates ?

Les gardes corps doivent présenter au moins 60% de porosité (idem barrière, clôture) afin que les logements aient un maximum de luminosité. Par ailleurs, le bailleur et/ou la copropriété appliquent un règlement pour utilisation possible ou non de canisse sur les balcons, c'est à eux ensuite de faire appliquer ce règlement.

Le parc sera-t-il accessible aux centres de loisirs?

Cet espace est un espace partagé comme tous les parcs de la ville. Il sera fermé la nuit via des portes automatiques.

CADRE DE VIE

Circulation compliquée lors des sorties d'école, nombreux véhicules stationnent en double file.

La future entrée piétonne du groupe scolaire s'effectuera côté parc, qui bénéficiera de 3 entrées du côté de Langevin, Morelly et Lamartine, ce qui répartira les possibilités de stationnement dans les rues alentour pour déposer son enfant.

Les futurs espaces publics seront à travailler en groupe de travail thématique.

Différentes expérimentations ont été menées dans la ville (dépose minute, etc), avec peu de résultat positif. Cependant en tournant l'entrée via le parc et avec la création d'espaces publics favorisant les mobilités douces cela va faire diminuer l'utilisation des véhicules motorisés dans le secteur.

• Quel plan de circulation est prévu dans le quartier avec les impacts travaux (Langevin, Goulvents) ?

Des informations régulières seront faites si les plans de circulation sont revus pour les travaux (courrier riverain, site de la ville) Ce sujet sera également abordé lors d'un atelier thématique.

Est-ce que des stationnements pour les mobilités douces sont prévus ? Oui des espaces d'accueil pour les vélos sont prévus pour l'école (celui des enfants dans l'enceinte de l'établissement) mais aussi aux entrées du parc, puis sous le auvent du gymnase.

Une concertation est en cours via le site participez.nanterre.fr concernant les box vélos pour une installation selon la demande pour les personnes vivant en collectif et ne bénéficiant pas d'un local vélo.

Devenir du local GRDF à l'angle Lamartine / Varlin ?

Ce local appartient au concessionnaire GRDF qui a été interpellé plusieurs fois quant à la dangerosité de ce local resté ouvert. La municipalité est toujours dans l'attente d'une action de GRDF.

De nombreux véhicules stationnent quotidiennement sur les trottoirs rue Thomas Lemaitre, comment y remédier ?

La municipalité est informée et les ASVP verbalisent les stationnements gênants. Un travail est en cours afin de trouver du mobilier urbain qui répondent aux normes de sécurité sans pouvoir être enlevé par les usagers.

L'annonce du lancement d'une démarche de co-construction avec les habitants pour la définition du citypark, du parc et des espaces publics a été faite aux habitants. Le planning de concertation est à définir en ce sens pour inviter la population à se manifester et à s'inscrire aux groupes de travail (en relation avec les services municipaux concernés)

